

Niveaux de tarification en fonction des produits – exercice 2027 de l’OCRI

Les taux sont calculés chaque année en fonction des coûts de l’Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI).

Pour l’exercice 2027, le taux applicable à l’ensemble des niveaux est de 0,000943033.

<u>Niveau</u>	<u>De (\$)</u>	<u>À moins de (\$)</u>
1	0	2 500 000
2	2 500 000	10 000 000
3	10 000 000	50 000 000
4	50 000 000	100 000 000
5	100 000 000	500 000 000
6	500 000 000	1 000 000 000
7	1 000 000 000	ou plus

Référence : [Modèle de tarification intégré de l’OCRI](#)